



Transport routier marchandises :

Le gouvernement lâche sur les heures supplémentaires !

Alors que Manuel Valls, très vindicatif jeudi sur les radios, s'en était pris violemment notamment aux routiers grévistes et à leurs organisations représentatives CGT et FO, le gouvernement vient d'effectuer un recul significatif face à la mobilisation sur une revendication très forte concernant la rémunération de leurs heures supplémentaires.

Dans un courrier adressé à nos deux organisations Alain Vidalies explique que face aux questions légitimes que nous portons le gouvernement maintiendra le régime de rémunération des temps de notre profession quitte à modifier le décret encadrant notre temps de travail, le 83-40. Au regard de cet engagement; la négociation entreprises par entreprises, et donc l'inversement de la hiérarchie des normes, n'est pas applicable pour les routiers, ça sera pour tout le monde pareil !

Mais les actions ne doivent pas s'arrêter, d'autres dispositifs prévus dans la loi sont à combattre, entre autres les heures de nuit

C'est évidemment une très bonne nouvelle pour la profession qui souffre, comme beaucoup d'autres, du dumping social et qui voyait là une arme supplémentaire pour le patronat de créer du dumping franco-français en paupérisant les salariés.

C'est aussi une excellente nouvelle pour tous ceux qui luttent actuellement pour le retrait du projet de loi travail. Cette première avancée pour notre profession doit encourager l'ensemble des salariés à rentrer dans le mouvement, car la victoire est possible et la lutte paie !

Les fédérations des transports FO et CGT appellent à la multiplication des assemblées générales avec les salariés pour décider des suites et des formes d'action afin d'obtenir ce retrait de la loi travail.

Montreuil , le 21 mai 2016